

Division des personnels (DIPER)
Chef de division : Laurent CAPDEBOSCO

Mont de Marsan, le 27 mars 2024

Affaire suivie par :
Violaine GUEUGNON
Tél : 05 58 05 66 65

L'Inspecteur d'académie
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale des Landes

Zohra JANSENS
Tél : 05 58 05 66 66

à

Mél : mvt1d-diper40@ac-bordeaux.fr

Mesdames et Messieurs les enseignants du premier degré

5 avenue Antoine Dufau
BP 389
40 012 Mont de Marsan cedex

s/c Mesdames les Inspectrices et Messieurs les Inspecteurs
de l'Éducation nationale

Objet : Mouvement départemental des personnels enseignants du 1^{er} degré public - rentrée scolaire 2024

Références :

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée
- Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique
- Décret n° 2018-303 du 25 avril 2018
- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25/10/2021 parues au B.O. spécial n° 6 du 28 octobre 2021
- Lignes directrices de gestion académiques

Pièces Jointes :

Vade-mecum
Annexes 1,2,3,4 - Demandes de bonification


Les opérations relatives au mouvement départemental au titre de la rentrée scolaire 2024 des personnels enseignants du premier degré, s'inscrivent dans le cadre des principes arrêtés dans les lignes directrices de gestion ministérielles et académiques.

Ces lignes directrices de gestion visent, de manière pluriannuelle, à favoriser la mobilité géographique et fonctionnelle des enseignants tout en veillant au respect des enjeux de continuité et de qualité du service public de l'enseignement.

Les affectations prononcées dans le cadre de cette mobilité doivent permettre la couverture la plus complète des besoins d'enseignement devant élèves par des personnels qualifiés, y compris sur des postes qui s'avèrent les moins attractifs en raison de conditions particulières d'exercice.

La présente note est accompagnée d'un vade-mecum présentant les différentes modalités du mouvement départemental 2024.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans ce moment important de votre parcours professionnel.


Bruno-BREVET